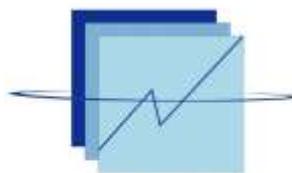


REPUBLIQUE du SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Direction des Statistiques Economiques
et de la Comptabilité Nationale

ENQUETE DE MISE A JOUR DU REPERTOIRE NATIONAL DES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

Août 2013

Introduction

La production et la gestion des statistiques des entreprises et associations sont indispensables pour avoir un système d'information structuré à la disposition des décideurs et des utilisateurs privés. Pour faciliter cette tâche, il a été décidé, dans le cadre du schéma directeur informatique du Sénégal, d'instituer un système d'immatriculation unique et un répertoire national par décret n° 86-1014 du 19 août 1986, abrogé et remplacé par le décret n° 95-364 du 14 avril 1995. Celui-ci a été abrogé et remplacé par le décret n°2012-886 du 27 août 2012. Dans ce répertoire sont enregistrés :

- les entreprises et leurs établissements exerçant une activité sur le territoire national quels que soient leur forme, leur statut juridique, leur nationalité ;
- les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées ;
- les syndicats professionnels et les partis politiques qui sont immatriculés de manière unique, à l'aide d'un identifiant commun à tous les organismes.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), à travers le Centre National d'Identification (CNI), est chargée d'attribuer le Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations (NINEA) et de gérer le Répertoire National des Entreprises et des Associations (RNEA).

Cependant, du fait des changements qui interviennent dans la vie des entreprises (mutation, cessation, changement d'adresse, etc.), il s'avère nécessaire de mettre à jour de façon périodique les informations du répertoire. A cet égard, des enquêtes portant sur un échantillon du RNEA sont programmés pour être réalisées tous les deux ans, dans l'ensemble du territoire national. L'enquête de mise à jour du RNEA a été menée à cet effet.

I. Objectif de l'enquête

L'objectif principal poursuivi à travers cette enquête est la mise à jour des principales variables de la base de données du NINEA, en vue de la publication du Répertoire National des Entreprises et Associations. Celui-ci donne pour toute unité installée au Sénégal, outre le NINEA et la raison sociale, le domaine d'activité, l'adresse, la forme juridique, le numéro du registre de commerce, les contacts, le capital et l'effectif des employés.

Cette enquête permet par ailleurs :

- de consolider le système d'information du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI), en permettant une amélioration de la couverture des unités pour la Banque de Données Economiques et Financières (BDEF) ;
- de fournir des informations fiables pour les comptes nationaux ;
- et de constituer une base de données à jour pour toutes investigations statistiques sur les entreprises et associations.

II. Méthodologie

La préparation de l'échantillon d'enquête a nécessité tout un processus de mise à jour préalable pour limiter l'échantillon au strict nécessaire.

Le fichier des immatriculations étant dynamique, il a été retenu comme base du répertoire, les unités qui ont été enregistrées jusqu'à la date du 24 janvier 2012, au nombre de 319 302.

La mise à jour s'est effectuée en plusieurs étapes. En effet, dans une première phase, les fichiers de données fournis par l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et la Direction Générale des Douanes (DGD) sont appariés avec la base du répertoire, en vue de retirer du champ de l'enquête les enregistrements pouvant être mis à jour à partir des informations issues des fichiers de ces institutions.

Le fichier ainsi obtenu est, dans une seconde phase, apparié avec la base du répertoire des entreprises du secteur moderne de l'ANSD (Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI)), pour en extraire les unités qu'ils ont en commun.

A l'issue de l'appariement effectué avec les entreprises provenant de l'IPRES (130), de la DGD (18 553) et du CUCI (7 116), il restait 297 634 unités dont les informations n'ont pu être mises à jour. Sur ces unités, les personnes physiques sans enseigne (236 946) et les entreprises créées après le 09 septembre 2007 (34 627) ont été retirées car ne faisant pas l'objet d'enquête. En effet, la première enquête de mise à jour ayant concerné les unités créées avant septembre 2007, il a été retenu de finaliser la mise à jour de ces unités avant d'en venir à celles récemment immatriculées.

Par ailleurs, les unités disposant des régimes juridiques ci-après (cf. tableau 1) ont été exclues du champ de l'enquête, du fait de leur manque d'intérêt dans l'opération.

Tableau 1 : régimes juridiques exclus du champ de l'enquête

Libellés	Code	Nombre d'unités
Etablissement public professionnel	32	11
Etablissement public industriel et commercial	40	8
Etablissement public a caractère administratif	41	25
Etablissement d'utilité publique	42	24
Régie de service public	43	16
Organisme mutualiste et mutuelles	44	43
Catégorie spéciale de droit public	45	4
administration publique	46	11
Fondation	48	25
Collectivité territoriale	47	9
Association de droit commun non commercial	50	594
Association étrangère de droit commun	51	50
Syndicat professionnel	52	15
Comite d'entreprise	53	12
Syndicat de Copropriétaires	54	1
Parti politique	55	4
Organisation Non Gouvernementale (ONG)	56	112
Succursale	93	1
TOTAL		965

Source : ANSD - Enquête de mise à jour du RNEA, 2012

A l'issue de ces différentes étapes, **25 096** unités n'ont pu être mises à jour. Ces dernières ont donc fait l'objet d'enquêtes. Elles se répartissent en 19 formes juridiques et la région de Dakar regroupe un peu moins des trois quarts (cf. tableaux 2 et 3).

Tableau 2 : répartition des unités selon leur régime juridique

Libellé	Code	Nombre d'unités
Entreprises individuelles	10	6 396
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL)	11	822
Société Anonyme Unipersonnelle (SAU)	12	16
SA (Société Anonyme)	20	695
Sarl	21	4 380
Société en nom collectif	22	7
Société en commandite simple	23	2
Société en participation	25	6
Indivision	26	72
Coopérative	27	6
Société Multinationale	28	1
Sociétés civiles	29	38
Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	30	12 056
Autres sociétés non commerciales	49	3
Sociétés nationales	31	6
autres associations et assimilés	59	95
autres formes juridiques	90	248
Société civile immobilière	91	227
Société civile professionnelle	92	20
TOTAL		25 096

Source : ANSD - Enquête de mise à jour du RNEA, 2012

Tableau 3 : répartition des unités par région

REGIONS	Nombre d'unités à enquêter	Pourcentage (%)
DAKAR	17 895	71,3%
DIOURBEL	808	3,2%
FATICK	196	0,8%
KAFFRINE	60	0,2%
KAOLACK	487	1,9%
KEDOUGOU	26	0,1%
KOLDA	201	0,8%
LOUGA	561	2,2%
MATAM	80	0,3%
SAINT-LOUIS	911	3,6%
SEDHIOU	82	0,3%
TAMBACOUNDA	375	1,5%
THIES	2 981	11,9%
ZIGUINCHOR	433	1,7%
Total général	25 096	100%

Source : ANSD - Enquête de mise à jour du RNEA, 2012

III. Collecte des données, saisie et apurement

Pour les besoins de mise en œuvre de l'enquête, un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place. Le comité de pilotage chargé de la coordination des travaux est présidé par le Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale et composé d'un représentant de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), d'un représentant de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), d'un représentant de l'Agence pour la Promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX), d'un représentant de la Direction du Traitement Automatique de l'Information (DTAI), d'un représentant de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) et d'un représentant de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Quant au comité technique, il est coordonné par le Chef de la Division des Statistiques Economiques et comprend :

- quatre (04) agents de la Division des Statistiques Economiques (DSE) ;
- un (1) agent de la Division de la Comptabilité Nationale, des Synthèses et Etudes Analytiques (DCNSEA) ;
- un (1) agent de la Division des Statistiques Conjoncturelles (DSC).

Ces comités ont été appuyés dans le travail par des agents enquêteurs, des superviseurs et des opérateurs de saisie.

L'enquête s'est faite simultanément au niveau de toutes les régions. Pour celle de Dakar qui compte 17 895 unités, soit 71% de la population cible, la collecte a duré quatre mois. Trente six (36) agents d'appui avaient été recrutés dont 32 enquêteurs et 04 superviseurs, soutenus par les encadreurs.

Pour ce qui est de la collecte dans les autres régions, elle a été assurée par quarante huit (48) enquêteurs recrutés sur place sous la coordination des Chefs des Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD).

Suivant le nombre d'unités à enquêter, ce personnel se répartit comme suit :

- ✓ 12 enquêteurs durant 2 mois à Thiès ;
- ✓ 08 enquêteurs durant 1 mois à Saint Louis ;
- ✓ 06 enquêteurs durant 1 mois à Diourbel ;
- ✓ 05 enquêteurs durant 1 mois pour Kaolack et Kaffrine ;
- ✓ 03 enquêteurs durant 1 mois à Ziguinchor ;
- ✓ 03 enquêteurs durant 1 mois à Fatick ;
- ✓ 04 enquêteurs durant 1 mois à Louga ;
- ✓ 03 enquêteurs durant 1 mois à Tambacounda et Kédougou ;
- ✓ 03 enquêteurs durant 1 mois pour Kolda et Sédhiou ;
- ✓ 01 enquêteur durant 1 mois à Matam.

Des missions circulaires ont été effectuées pour le contrôle de la collecte et la récupération des questionnaires.

Au terme de la collecte, 5 912 questionnaires ont été remplis. Après élimination des doublons de NINEA (57), et des unités non retrouvées après toutes recherches (30), le nombre d'unités effectivement enquêtées est de 5 825, soit un taux de réalisation de 23%.

Des travaux de correction des erreurs ont été réalisés sur les questionnaires. A la suite, une mise à jour des données a été effectuée directement au niveau de la base NINEAWEB. Elle a été réalisée à Dakar par trois opératrices pour une durée de trois mois.

IV. Nouveau répertoire NINEA

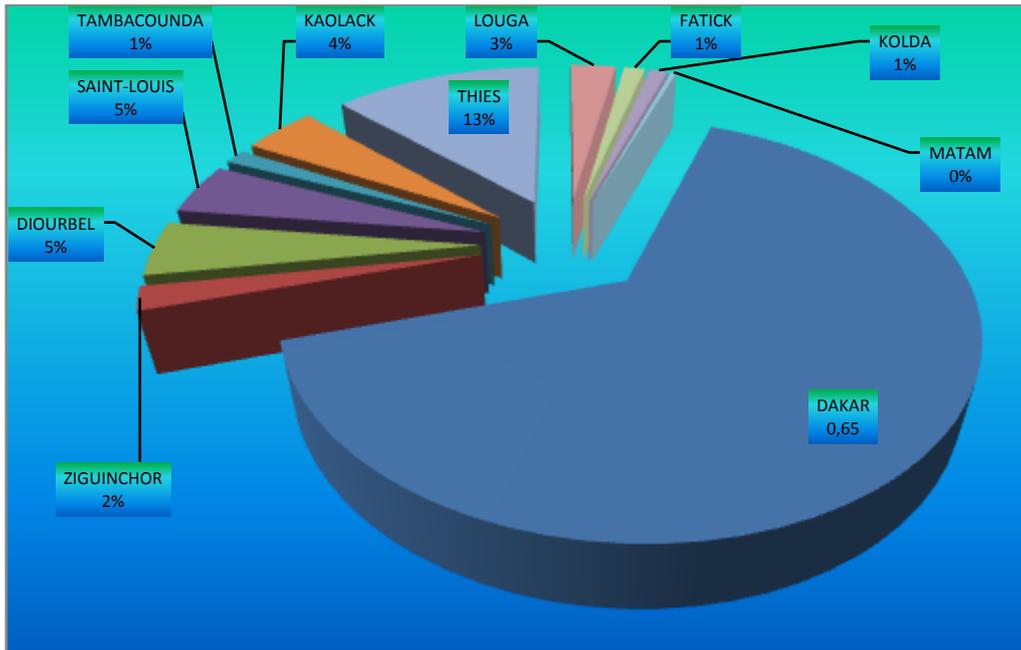
Après la mise à jour des informations, le nouveau répertoire compte 342 550 unités essentiellement basées à Dakar (64.9%). La région de Thiès, en seconde position compte 12,9% des unités. Elle est suivie du groupe constitué des régions de Saint Louis, Diourbel et Kaolack qui compte chacune à peine 5%. Les régions de Louga et Ziguinchor suivent en localisant respectivement 2,8% et 2,0%. Tambacounda, Fatick et Kolda sont les moins dotées après Matam (0,3%) avec un peu plus de 1% des unités.

Tableau 4 : Répartition des unités par région

Région	Nombre	Poids
DAKAR	222 486	64,9
THIES	44 355	12,9
DIOURBEL	15 518	4,5
SAINT-LOUIS	15 039	4,4
KAOLACK	14 899	4,3
LOUGA	9 648	2,8
ZIGUINCHOR	6 698	2,0
TAMBACOUNDA	4 335	1,3
FATICK	4 496	1,3
KOLDA	3 883	1,1
MATAM	1 193	0,3
Total	342 550	100

Source : ANSD - Enquête de mise à jour du RNEA, 2012

Graphique 1 : Répartition des unités par région



Source : ANSD - Enquête de mise à jour du RNEA, 2012

4.1. Répartition des unités par région selon la forme juridique

Le répertoire est constitué à 84,5% de personnes physiques. Cette forme juridique domine dans toutes les régions avec plus ou moins le même niveau. Les personnes morales sont principalement des Groupements d'Intérêt Economique –GIE- (45,7%) et des Sociétés à Responsabilité Limité - SARL- (40,0%).

Dans la région de Dakar, la SARL est la forme juridique la plus rencontrée (47,8%), tandis que dans les autres régions les unités optent pour la plupart (au moins 59,6%) pour les GIE.

Les Sociétés Anonymes (SA) sont rares, voire inexistantes au niveau des régions, exception faite de Dakar qui n'en compte que très peu (1,5% des unités). Ceci est lié certainement aux conditions qui prévalent pour sa mise en place.

Graphique 2 : Poids des unités par région et selon la forme juridique



Source : ANSD - Enquête de mise à jour du RNEA, 2012

Encadre 1 : définition des notions de formes juridiques

La Personne physique est un être humain doté, en tant que tel, de la personnalité juridique. Pour jouir directement et pleinement de sa capacité (ou personnalité) juridique, une personne physique doit être majeure (sauf en cas d'émancipation avant l'âge de la majorité) et ne pas être en incapacité partielle ou totale (mise en tutelle ou curatelle) ; sinon cette capacité est exercée en son nom par un représentant légal.

La Personne morale est une entité (société, groupe de personnes physiques et/ou morales, etc.) dotée de la personnalité juridique. Elle peut également n'être constituée que d'un seul élément.

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) est constituée par un associé (SARL unipersonnelle) ou entre deux ou plusieurs associés. Cette désignation concerne les unités dont le capital social est d'un million (1.000.000) FCFA au moins libéré intégralement et immédiatement ou ayant :

- un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à deux cent cinquante millions (250.000.000) FCFA ;
- ou un effectif permanent inférieur ou égal à 50 personnes.

Les associés sont responsables des dettes sociales à concurrence de leurs apports au capital social et leurs droits sont représentés par des parts sociales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à cinq mille (5.000) francs CFA.

La SARL est gérée par une ou plusieurs personnes physiques, associées ou non. Un commissaire aux comptes peut être également désigné pour le contrôle de la gestion de la société.

La Société Anonyme (SA) est une société commerciale dont les associés ou " actionnaires " détiennent un droit représenté par un titre négociable appelé « action » Ils ne supportent les pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports.

Il est possible de constituer une SA ou d'en maintenir durablement l'existence avec une seule personne physique ou morale (SA unipersonnelle)

Le capital social minimum est fixé à dix millions (10.000.000) FCFA et le quart libéré immédiatement. Il est divisé en actions dont le montant nominal ne peut être inférieur à dix mille (10.000) FCFA.

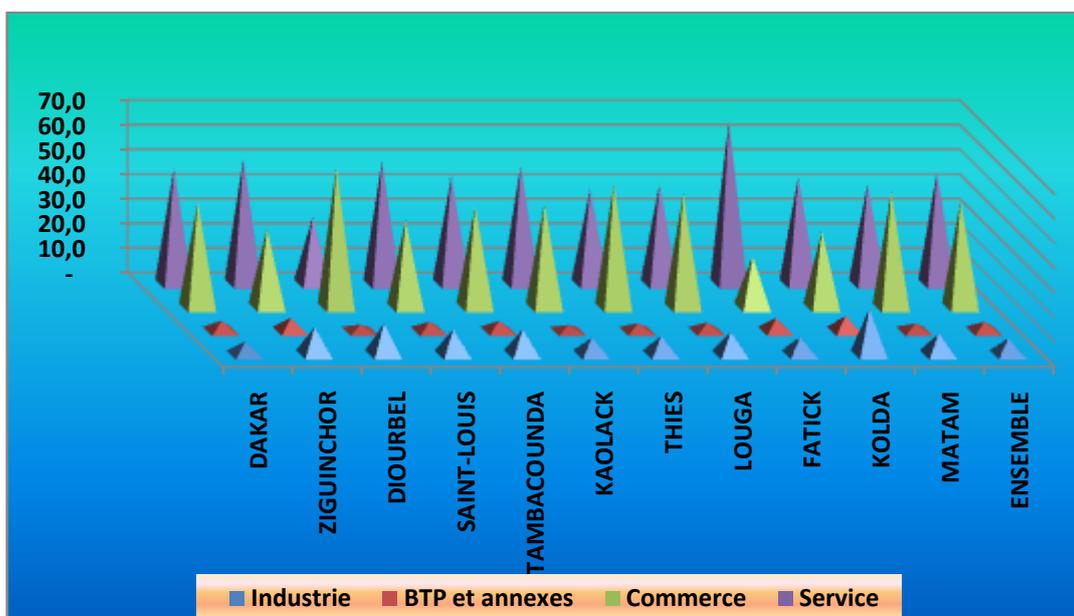
- * un chiffre d'affaires annuel supérieur à deux cent cinquante millions (250.000.000) FCFA ;
- * ou un effectif permanent supérieur à 50 personnes.

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) est constitué par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée avec comme but exclusif de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité. L'activité du GIE doit se rattacher essentiellement à l'activité économique de ses membres et ne peut avoir un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci.

4.2. Répartition des unités par région selon les secteurs d'activités

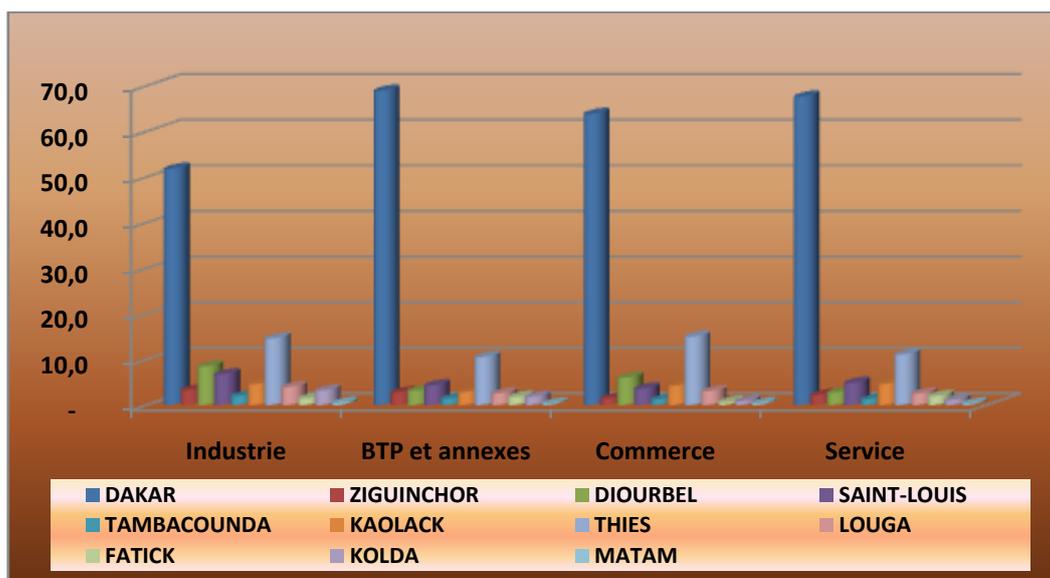
Une analyse faite sous l'angle des macro-secteurs montre que les entreprises et associations sont principalement des prestataires de service (45,5%) et des commerçants (43,6%). Les autres entreprises sont dans l'industrie (6,8%) et dans les BTP et annexes (4,0%). Cette tendance constatée au niveau national, prévaut dans toutes les régions, sauf à Diourbel, Thiès, Louga et Matam où le secteur du commerce supprime celui des services.

Graphique 3 : Répartition des unités par région et par secteur d'activité



Source : ANSD - Enquête de mise à jour du RNEA, 2012

Graphique 4 : Poids des régions par secteur d'activité (%)



Source : ANSD - Enquête de mise à jour du RNEA, 2012

Encadré 2 : Définition des macro-secteurs

Les macro-secteurs sont au nombre de quatre (4). Ils regroupent le secteur des industries, les bâtiments et travaux publics et annexes, le commerce et les services.

INDUSTRIES : elles regroupent les unités qui sont dans la transformation des produits primaires (agriculture, sylviculture et pêche), le secteur des Industries extractives, les Industries manufacturières et celles qui font la production et la distribution de l'électricité, du gaz et de l'eau.

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS ET ANNEXES : ce sont les entreprises générales ou spécialisées effectuant principalement des travaux de construction sous contrat. Sont également comprises les unités qui font partie d'une entreprise et dont l'activité principale consiste en travaux de construction pour l'entreprise, lorsqu'il est possible de fournir des renseignements distincts à leur sujet.

COMMERCE : regroupe les unités qui sont dans le Commerce de gros (revente (sans transformation) de marchandises neuves ou usagées industriels et commerciaux, à des collectivités ou à des usagers de certaines professions et le commerce de détail (revente au public (sans transformation) de marchandises neuves ou usagées destinées à être consommées ou utilisées par les particuliers ou les ménages).

SERVICES : ils concernent les unités qui sont dans les restaurants et hôtels, les transports, entrepôts et communications, les banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises, les services récréatifs et services culturels, les services fournis aux particuliers et aux ménages et les organisations internationales et autres organismes extra-territoriaux.

Conclusion

La mise à jour du répertoire national des entreprises et associations, mission dédiée à l'ANSD, doit se faire tous les deux ans pour fiabiliser les informations et s'assurer de l'existence et de l'état d'activité des unités. La dernière mise à jour réalisée en 2012, a permis d'identifier 342 550 unités qui exercent essentiellement dans le secteur des services et celui du commerce avec généralement comme forme juridique la personnalité physique.

Cependant, l'opération qui s'est bien déroulée dans son ensemble, a connu quelques difficultés. En effet, un problème récurrent à l'enquête de mise à jour du RNEA est de retrouver les unités sur la base des adresses déclarées. Plusieurs éléments concourent en cela, à savoir :

- les personnes décédées, les entreprises ayant changé d'adresse, les entreprises en cessation d'activité ne laissent généralement aucune trace permettant de clarifier leur statut ;
- la possession de NINEA n'implique pas toujours l'exercice d'une activité. Certaines entreprises individuelles ont juste besoin de la carte import/export pour demander un visa aux fins d'immigration ;
- le manque de précision, voire l'inexistence des adresses données à la déclaration.

Outre le problème de localisation des unités, l'identification formelle des responsables s'est posée particulièrement pour les personnes morales et plus précisément pour les GIE. Pour ces derniers, la raison sociale n'identifie en rien le responsable moral, et ils sont généralement logés dans les résidences.

Le refus des enquêtés de se soumettre aux questionnaires, arguant le fait que les investigations sont menées à des fins de fiscalité, pose également problème.

Par ailleurs, l'irrégularité de l'enquête, qui favorise le cumul des unités non mises à jour au fil du temps, s'ajoute aussi à la liste.

Ces problèmes ont pour conséquence, une enquête par ratissage en lieu et place de l'enquête sur échantillon.

Les recommandations que cela appelle, sont de divers ordres :

- procéder à une revue totale du répertoire, voire une refonte par la réalisation d'un recensement de l'ensemble des unités sur le territoire national pour la constitution d'une base exhaustive et fiable ;
- veiller à ce que les unités soient immatriculées dans leur zone d'exercice ;
- veiller à la mise en application du décret n° 2012-886 du 27 août 2012, particulièrement en ses articles 7¹ et 9² ;

¹ il stipule entre autres, que chacun des associés est tenu de communiquer au CNI les événements intéressant le RNEA et concernant les unités qu'ils gèrent selon les procédures retenues dans le chapitre II.

² il précise que lors d'une modification ou d'une suppression, l'associé avisé en informe le CNI en émettant une demande de modification – radiation ou par tout autre moyen admis par les autres associés. L'information est mentionnée dans le répertoire selon les procédures définies et diffusées à l'ensemble des associés.

- instaurer une collaboration avec les tribunaux et bureaux de registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) pour avoir en temps réel les cessations d'activité et de paiement ainsi que les mutations et modifications;
- mettre régulièrement à jour le répertoire ;
- avoir une meilleure communication allant dans le sens d'une appropriation de l'enquête de mise à jour par les entreprises et associations ;
- tenir régulièrement les réunions du comité des associés (trimestrielles) et du comité de suivi (semestrielles).